

Compte rendu du Conseil Municipal du 4 septembre 2019

Présents : Joëlle MARTIN, Michel REYNAUD, Nathalie DIOT, Sylviane RIVOIRE, Hervé VAGNON et Isabel MUSY

Absent excusé : Jean THOMET pouvoir est donné à Nathalie DIOT, Alain FOREST (pouvoir est donné à Hervé VAGNON

Absent : Frédéric MARREL

Secrétaire de séance : Nathalie DIOT

➤ Compte rendu :

Lecture du compte rendu du précédent Conseil par Monsieur Michel REYNAUD

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

➤ Modification de l'Ordre du jour :

Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour la délibération concernant le rapport CLECT de la Communauté de Commune des Vallons de la Tour:

Approuvé à l'unanimité

➤ Offre de prêt du Crédit Agricole

Madame le Maire informe le conseil de la proposition, pour financer la rénovation de l'appartement au premier étage de la mairie, de l'offre de prêt du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 35 000€ (trente-cinq mille euros) pour une durée de 120 mois au taux fixe de 0.51%.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité et choisi la fréquence annuelle de remboursement.

➤ Fibre Optique – avant-projet

Madame le Maire informe les membres du conseil de la présentation de l'avancée du projet Isère Très Haut Débit par CIRCET, représenté par Monsieur Eric RANGHEARD le 29 juillet 2019.

Cette entreprise est chargée de raccorder la mairie en tant que site des services spécifiques, par fibre optique enterrée depuis le NRO (nœud de raccordement optique).

Il a présenté le phasage des travaux, la mise à jour de l'avant-projet, l'étude de projet et le dossier d'exécution qui devraient prendre théoriquement huit mois à partir de la date de réunion.

Ensuite, Isère Fibre, délégataire de service public sera chargé de la desserte en utilisant le réseau aérien existant. Et chaque particulier pourra par la suite faire la demande de déploiement par son opérateur.

➤ **Projet du programme local de l'habitat Communauté de communes**

Madame le Maire présente le Programme Local de l'Habitat des Vals du Dauphiné pour la période 2019-2024.

Elaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, ce programme définit la politique de l'Habitat du territoire pour une période de 6 ans. Il fixe les objectifs à atteindre et programme les actions à mettre en œuvre ainsi que les moyens à mobiliser.

Les Plans Locaux d'Urbanisme et PLUi doivent être compatibles avec le Programme Local de l'Habitat.

Le Programme Local de l'Habitat comprend :

1. Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat :
2. Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et les objectifs quantifiés du programme
3. Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire auquel il s'applique et pour chaque secteur géographique défini à l'intérieur de celui-ci.

Le projet de PLH VDD, établi pour 6 ans, s'articule autour de 3 axes :

- Valoriser le bâti ancien, les centres villes et centres bourgs
 - Accompagner les villes et bourgs-centres dans leur politique de revalorisation et de renouvellement urbain
 - Améliorer le parc privé ancien occupé
 - Maintenir le parc social attractif
 - Accompagner la réhabilitation du parc communal
- Coordonner la production et l'orienter vers les besoins insatisfaits
 - Programmer l'offre en logement en cohérence avec l'offre de services et commerces
 - Poursuivre une production ciblée de logements locatifs sociaux
 - Favoriser la primo-accession dans des logements de qualité
 - Organiser le développement pavillonnaire et diversifier les formes urbaines
- Accompagner les ménages en difficulté de logement
 - Repérer, orienter et suivre les ménages en difficultés dans leur logement
 - Développer une offre meublée en lien avec le dévt économique
 - Tester une petite offre de logement d'urgence
 - Répondre aux besoins d'accueil des gens du voyage

Le programme d'actions comporte 21 actions pour un budget prévisionnel porté par les Vals du Dauphiné de 6 309 864 € sur six ans.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de Programme Local de l'Habitat et délibéré,

Emet un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat arrêté par la Communauté de communes des Vals du Dauphiné.

Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

➤ **Rapport CLECT**

Madame le Maire donne lecture des rapports, adressés par la VDD, concernant :

- Le correctif de l'évaluation de compétences restituées (subvention du Football Club ex-vallée de l'HIEN et valorisation de la mise à disposition des équipements sportifs ; Bibliothèque de la Commune de la BATIE MONTGASCON.
- La restitution de l'AC charge – compétence GEMAPI
- La restitution du temps agents voirie et interventions techniques (CC ex-VIRIEU Vallée de la BOURBRE)
- Le transfert de charges des Accueils de loisirs sans hébergement des communes de l'ex-CC Vallons de la Tour
- Le transfert de charges du nouvel investissement ALSH de la Tour du Pin

Après avoir déploré d'être contraint de délibéré sur des dossiers ne concernant pas la commune (seul le dossier GEMAPI intéresse la commune de St MARTIN), le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives au dossier.

➤ **Questions diverses**

- Madame le Maire indique que dans le cadre du FPIC (Fond National de Péréquation des ressources communales et intercommunales) la commune est redevable de la somme de 260€
- La visite de sécurité de notre salle socio-culturelle aura lieu le 18 septembre prochain
- Madame le Maire informe que pour régler définitivement le problème d'entrave d'accès au site du Sacré Cœur, les poteaux ciment ont été enlevés, Monsieur REYNAUD ayant trouvé un acquéreur.
- Utilisation de la Salle des fêtes par de nouvelles associations pendant la durée des travaux de rénovation du gymnase de PONT DE BEAUVOISIN.

Elles se répartissent la salle de la manière suivante :

FA SI LA DANSER	–	les lundis de 18h à 21h
STRECHING	-	les mardis de 11h15 à 12h 15
GYM FIT	-	les vendredis de 9h à 11h
CLUB COUNTRY	-	les vendredis de 19h à 22h

Après discussion le Conseil est d'accord à l'unanimité pour accorder l'usage du matériel de sonorisation au club de Country afin de limiter les déplacements de matériels.

- Suite à la démission de Madame FERRAND, Madame BESSADET assure le secrétariat du SIVU de l'école des 3 villages, dans les locaux de la commune les mardis et jeudis de 8h45 à 10h 15 avant sa prise de poste.

- Le repas des aînés aura lieu cette année le 17 novembre.

Tour de table :

Monsieur REYNAUD informe de l'élagage montée de BAPT pour 6 heures

Madame MUSY donne des informations concernant le SICTOM (broyeur, collecte...).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h 45